

DOSSIER A CONSERVER A TITRE D'INFORMATION PAR LES REPRESENTANTS LEGAUX

***Informations et modalités d'inscription aux différents temps :
Scolaire, Cantine, Accueils périscolaires et extrascolaires***

Année scolaire 2019-2020

Les dossiers sont disponibles : en mairie, auprès des enseignants, auprès de la CCAVM (Prauthoy et Auberive) et sur le site internet de la CCAVM.

Ils devront être rendus renseignés :

Avant le 1^{er} juin 2019:

Auprès des directeurs ou enseignants

A la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais (CCAVM) – 17 chemin des Brosses – Prauthoy 52190 Le Montsaigeonnais OU à Auberive (bureau de la CCAVM)

L'inscription sera effective si un dossier complet a été rendu à la CCAVM.

Sommaire

1	SCOLAIRE.....	2
1.1	CONDITIONS D'ADMISSION A L'ECOLE OU PREMIERE INSCRIPTION.....	2
1.2	INTERLOCUTEURS ET LISTE DES ECOLES	3
2	RESTAURATION SCOLAIRE.....	4
2.1	CONDITIONS D'ADMISSION AU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.....	4
2.2	FONCTIONNEMENT.....	4
2.3	INTERLOCUTEURS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	4
2.4	TARIFICATION SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE	5
3	ACCUEILS PERISCOLAIRES ET ACTIVITES EXTRASCOLAIRES.....	5
3.1	ACCUEILS PERISCOLAIRES	5
3.2	TARIFICATIONS DES TEMPS D'ACCUEILS PERISCOLAIRES	6
3.3	ACCUEILS EXTRASCOLAIRES SANS HEBERGEMENT.....	6
3.4	TARIFICATION DES TEMPS D'ACCUEILS EXTRASCOLAIRES SANS HEBERGEMENT	7
4	TRANSPORTS.....	7
4.1	CONDITIONS D'ADMISSION AU SERVICE DE TRANSPORT – 1ERE INSCRIPTION (FICHE VIERGE).....	7
4.2	CONDITIONS D'ADMISSION AU SERVICE DE TRANSPORT – INSCRIPTION ULTERIEURE (FICHE PRE-REMPLEIE)	7
4.3	FONCTIONNEMENT.....	7
4.4	TARIFICATION DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE	8
5	ANNEXES	8
5.1	FICHE FOYER.....	8
5.2	CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE.....	8
5.3	FICHE SANITAIRE DE LIAISON	8
5.4	FICHE « AUTORISATIONS »	8
5.5	FICHE « INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE ».....	8
5.6	FICHE « PRE-INSCRIPTION PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE »	8
5.7	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (SI VOUS CHOISISSEZ LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE).....	8

PREAMBULE

Les services mis en place par la CCAVM en faveur des enfants de son périmètre communautaire ont été délégués pour la plupart par contrat à des associations locales en ce qui concerne les activités périscolaires (matin - midi et soir) et extrascolaires (petites vacances et partie des grandes vacances) et ce, jusque fin 2020 et 2022 pour le volet extrascolaire.

Par ailleurs, la CCAVM a acquis auprès d'une société privée l'hébergement d'une solution dématérialisée pour la gestion du service enfance-jeunesse dotée d'un portail famille et de prestations associées. Comme cette mise en place requiert un important travail de lancement, de reprise de données, de restitutions, de formations tant des agents de la CCAVM que des agents recrutés par nos partenaires associatifs, il n'a pas été matériellement possible d'ouvrir en cette fin d'année scolaire 2018-2019 le site dédié aux familles et/ou représentants légaux. Dès que celui-ci sera effectif, nous ne manquerons de tenir avisé chaque parent qui se verra alors doté d'un espace famille et qui pourra bénéficier de différentes interactions facilitant et suivant au quotidien la vie de son enfant.

1 SCOLAIRE

1.1 Conditions d'admission à l'école ou première inscription

Les enfants peuvent être accueillis à 3 ans. Pour la première inscription de votre enfant dans une école publique, adressez-vous à la mairie siège de l'école dont vous dépendez, afin de compléter le certificat d'inscription (ci-annexé) avec Madame ou Monsieur le Maire. Ce document est nécessaire au Directeur de l'école, qui procédera alors à l'admission de votre enfant au vu également des autres pièces administratives à délivrer (*voir le bordereau des pièces jointes et à fournir ci-annexé*).

Dérogation :

La demande de dérogation exceptionnelle peut être demandée dans les cas suivants :

- les familles résidant dans une commune de la CCAVM et sollicitant l'inscription de leur enfant dans une autre école du territoire intercommunal que celle de rattachement : l'avis des Maires (du domicile et du lieu de scolarisation) est à recueillir ;
- les familles résidant dans une commune de la CCAVM et sollicitant l'inscription de leur enfant dans une école extérieure au territoire intercommunal (*induisant des frais de scolarité à la charge de la CCAVM – le formulaire de dérogation - signé favorablement - vaudra acceptation par la CCAVM de contribuer financièrement aux frais de scolarité*) ;
- les familles résidant dans une commune extérieure de la CCAVM et sollicitant l'inscription de leur enfant dans une école de la CCAVM (*induisant des frais de scolarité à la charge de la commune ou de la communauté de communes extérieures – le formulaire de dérogation leur sera produit pour signature valant acceptation de contribuer financièrement*).

Pour cela, vous pouvez contacter : Madame Brigitte ROYER au : 03.25.88.14.54 – brigitte.royer@ccavm.fr

1.2 Interlocuteurs et liste des écoles

Vous trouverez ci-dessous, la liste des écoles et de leurs interlocuteurs ci-dessous, sachant que des modifications peuvent être effectuées avec information préalable.

Nom Niveau scolaire	Adresse	Téléphone	Courriel	Directeur/Directrice	* Horaires école
Auberive Maternelle au CM2	Rue de la Mairie 52160 Auberive	03 25 84 24 48	ce.0520958j@ac-reims.fr	Stéphanie CLERC	* 8h55-12h15 * 13h50-16h30
Chassigny Maternelle au CM2	32 rue Didier Diderot 52190 Chassigny	03 25 84 97 32	ce.05202011@ac-reims.fr	Stéphanie LAMY	* 9h-12h * 13h30-16h30
Cusey GS au CM2	8, rue du Château 52190 Cusey	03 25 88 34 61	ce.0520206s@ac-reims.fr	Elise CLOOTENS-TARAVEL	* 8h30-11h45 * 13h30-16h15
Esnoms au Val Ecole Joseph-Cressot Maternelle au CM2	9, rue de Chatoillenot à Esnoms-Au-Val 52190 Le Val d'Esnoms	03 25 87 10 27	ce.0520208u@ac-reims.fr	Francine PERNOT	* 8h30-12h * 13h30-16h
Heuilley-Cotton de la GS au CE1	10, place de la Libération Heuilley-Cotton 52600 Villegusien Le Lac	03 25 90 72 94	ce.0520229s@ac-reims.fr	Marie-Ange COTHENET	* 8h30-12h * 13h40-16h10
Longeau Ecole Jean-Spiro Maternelle au CM2	8, rue de Lorraine 52250 Longeau	03 25 88 42 06	ce.0520231u@ac-reims.fr	Jean-François RAVEANE	* 8h45-12h * 13h30-16h15
Prauthoy Maternelle au CM2	Chemin des Brosses à Prauthoy 52190 Le Montsaigeonnais	03 25 88 34 19	ce.0520244h@ac-reims.fr	Stéphanie PERDRISSET Anne BLANCHOT	* 8h30-11h45 * 13h30-16h15
Saint Loup sur Aujon Maternelle au CM2	18, rue du Couvent 52210 Saint Loup s/ Aujon	03 25 84 41 19	ce.0520471e@ac-reims.fr	Carole PARISEL	* 9h-12h * 13h30-16h30
Vaux sous Aubigny Maternelle au CM2	9, rue de Verdun Vaux sous Aubigny 52190 Le Montsaigeonnais	03 25 88 34 62 Maternelle : 03 25 87 12 34	ce.0520806u@ac-reims.fr	Patrice PARISEL	* 9h-12h * 13h45-17h45
Villegusien le Lac Maternelle au CM2	Place Caron 52190 Villegusien le Lac	03 25 88 46 58	ce.0520242f@ac-reims.fr	Alexandra TAPPREST	* 9h-12h * 13h30-16h30

« sous réserve de modifications »

2 RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge/surveillance des enfants avant, pendant et après ce moment (soit jusqu'au temps scolaire suivant). Les enfants sont alors sous la responsabilité des animateurs. Ces derniers veillent également à la sécurité, au maintien du calme, au respect des consignes et au respect mutuel.

Durant le temps de repas, l'animateur peut aider l'enfant dans sa prise de repas, l'invite à goûter aux plats et développe son apprentissage du goût. Le règlement intérieur (en cours de révision) et les menus sont consultables sur le site internet de la CCAVM : <http://www.ccavm.fr/>

2.1 Conditions d'admission au service de la restauration scolaire

La fréquentation, régulière ou occasionnelle, des restaurants scolaires est soumise à **une inscription préalable obligatoire**. L'inscription est valable pour l'année scolaire en cours et est à renouveler chaque année.

L'inscription sera formalisée dès réception d'un dossier complet par la CCAVM.

P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) :

Les écoles sont en mesure d'accueillir les enfants atteints de certaines allergies ou intolérances. Un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi entre la famille, la direction de l'école et le médecin scolaire en fonction du protocole médical fourni par l'allergologue ou autre médecin habilité.

Le P.A.I. est un document administratif qui sera contresigné par un représentant de la CCAVM ; il est établi uniquement à la demande des parents ou/et du chef d'établissement (directeur d'école). Sans instruction officielle, aucun régime alimentaire spécifique ne pourra être pris en compte.

2.2 Fonctionnement

Neuf écoles de la CCAVM bénéficient d'un service de restauration scolaire dont les modalités de fonctionnement sont précisées ci-dessous, sachant que des modifications peuvent être effectuées avec information préalable.

Ecole	Horaire (lundi – mardi – jeudi et vendredi)	Préparation repas	Animation repas
Auberive	de 12 h 15 à 13 h 40	Maison de Courcelles	Agents CCAVM
Saint Loup s/Aujon	de 12 h à 13 h 20		
Cusey	de 11 h 45 à 13 h 20	Collège « Les Vignes du Crey » de Prauthoy	Agents CCAVM et/ou Agents de l'association La Grande Récré
Esnoms au Val	de 12 h à 13 h 20		
Prauthoy	de 11 h 45 à 13 h 20		
Vaux sous Aubigny	de 12 h à 13 h 35		
Chassigny	de 12 h à 13 h 20	Le Relais du Moge M. Colin DRUT, traiteur	Agents CCAVM et/ou Agents de l'association La Montagne
Longeau	de 12 h à 13 h 20		
Villegusien le Lac	de 12 h à 13 h 20		

2.3 Interlocuteurs de la restauration scolaire

Restauration scolaire	Déclaration d'absence	Renseignements facturation
Auberive	Béatrice Desloges – Agent CCAVM 06 86 51 97 86	Stéphanie PRAT lundi-mardi-jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et vendredi, de 8h30 à 12h00 03 25 87 31 04 stephanie.prat@ccavm.fr
Chassigny	Agent CCAVM : 03 25 84 97 32	
St Loup sur Aujon	Agent CCAVM : 03 25 84 41 19	
Cusey	La grande Récré (03 25 88 56 53)	
Esnoms au Val	La grande La Récré (03 25 88 56 53)	
Longeau	La Montagne (03 25 87 16 72)	
Prauthoy	La grande Récré (03 25 88 56 53)	
Vaux s/s Aubigny	La grande Récré (03 25 88 56 53)	
Villegusien le Lac	Claude Bourgeois – Agent La Montagne (03 25 87 16 72)	

2.4 Tarification service de restauration scolaire

Chaque repas commandé est facturé aux usagers selon le tarif de référence applicable. Les tarifs sont fixés et actualisés par délibération du Conseil Communautaire, à savoir :

FREQUENTATION REGULIERE

Tranches	Quotients familiaux	Tarif par repas
Tranche 1	de 1 € à 500 €	4.62 €
Tranche 2	de 501 € à 700 €	4.73 €
Tranche 3	de 701 € à 900 €	4.94 €
Tranche 4	de 901 € à 1 100 €	5.15 €
Tranche 5	de 1 101 € à 1 700 €	5.36 €
Tranche 6	> 1 701 €	5.57 €

FREQUENTATION OCCASIONNELLE

Catégories	Tarif par repas
Enfant	6.30 €
Adulte	9.00 €

Les tarifs varient selon le quotient familial actuel déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Pour les familles non affiliées à ces régimes ou dont le QF est non déterminé, ou pour celles qui ne fourniraient pas ces documents, le tarif maximum sera appliqué, de manière irréversible pour les factures éditées.

La facture de ce service de restauration scolaire sera établie périodiquement par la CCAVM à chaque famille. L'inscription est acceptée si un dossier a été rendu complet à la CCAVM.

Le règlement intérieur du service de restauration scolaire sera, entre autres, révisé en corrélation avec le portail famille en cours de développement. Consultable sur le site : <http://www.ccavm.fr/>. Les responsables légaux y trouveront, entre autres, les délais d'inscription ou désinscription du service de restauration scolaire.

3 ACCUEILS PERISCOLAIRES ET ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Ces différents accueils et activités sont financés par les familles, les organismes sociaux et la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais.

3.1 Accueils périscolaires

Un accueil périscolaire matin et soir est organisé sur les sites suivants comme suit :

Lieu d'accueil	Horaires de fonctionnement		Association délégataire
	matin	soir	
Auberive : école	de 7 h à 8 h 45	de 16 h 30 à 19 h 00	ADMR des 4 Vallées
Saint Loup sur Aujon : école	de 8 h 20 à 8 h 50	de 16 h 30 à 19 h 00	
Longeau : bâtiment périscolaire	de 7 h 15 à 8 h 35	de 16 h 15 à 19 h 00	Association La Montagne
Villegusien le Lac : école	de 7 h à 8 h 50	de 16 h 30 à 19 h 00	
Chassigny : salle La Charmotte	de 7 h à 8 h 50	de 16 h 30 à 18 h 30	Association La Grande Récré
Cusey : salle polyvalente	de 7 h à 8 h 20	de 16 h 15 à 18 h 30	
Esnoms au Val : école	de 7 h à 8 h 20	de 16 h 00 à 18 h 30	
Prauthoy : école	de 7 h à 8 h 20	de 16 h 15 à 18 h 30	
Vaux sous Aubigny : école	de 7 h à 8 h 50	de 16 h 45 à 18 h 30	

Les délégataires aviseront chaque famille ou représentant légal des organisations de ces temps d'accueils périscolaires.

3.2 Tarifications des temps d'accueils périscolaires

La participation financière des familles à ces temps d'accueils périscolaires correspond à des tarifs qui ont été fixés, actualisés par délibération du Conseil Communautaire avec comme base les tranches de quotient familial comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN & SOIR (tarifs à la demi-heure)		Habitants CCAVM	Habitants HORS CCAVM
Tranche 1	de 1 € à 500 €	0,53 €	1,06 €
Tranche 2	de 501 € à 700 €	0,63 €	1,26 €
Tranche 3	de 701 € à 900 €	0,74 €	1,48 €
Tranche 4	de 901 € à 1 100 €	0,84 €	1,68 €
Tranche 5	de 1 101 € à 1 700 €	1,05 €	2,10 €
Tranche 6	> 1 701 €	1,44 €	2,88 €

« toute demi-heure commencée est due »

Les tarifs varient selon le quotient familial actuel déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Pour les familles non affiliées à ces régimes ou dont le QF est non déterminé, ou pour celles qui ne fourniraient pas ces documents, le tarif maximum sera appliqué, de manière irréversible pour les factures éditées.

La facture de ces temps d'accueils périscolaires sera établie par les associations délégataires et transmises à chaque famille.

3.3 Accueils extrascolaires sans hébergement

Depuis septembre 2018 et le passage de la semaine scolaire à 4 jours, la CCAVM poursuit grâce aux associations locales partenaires et finance en partie des accueils extrascolaires qui seront organisés comme suit :

Lieux :	Horaires d'ouverture des accueils extrascolaires sans hébergement
Isômes : centre de loisirs 1, rue de Bellefontaine Auberive école : rue de la Mairie et/ou Saint Loup sur Aujon : à la Maison de Courcelles Villegusien le Lac : école 44, rue de l'Eglise	<p style="text-align: center;">de 8 h à 13 h et de 13 h à 18 h</p> <p style="text-align: center;">l'arrivée pourra s'échelonner de 8 h à 9 h et de 13 h à 14 h le départ pourra s'échelonner de 12 h à 13 h et de 17 h à 18 h</p> <p style="text-align: center;">- chaque mercredi des semaines scolaires :</p> <p style="text-align: center;">- du lundi au vendredi durant les « petites » vacances scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Vacances de la Toussaint : 2 semaines . Vacances d'hiver (fév/mars) : 2 semaines . Vacances de printemps (avril/mai) : 2 semaines <p style="text-align: center;">- du lundi au vendredi sur une période des « grandes » vacances scolaires :</p> <p style="text-align: center;">. selon un calendrier déterminé annuellement sur chacun des trois sites ci-contre.</p>
Associations délégataires en direct ou en sous-traitance : pour tous renseignements sur les activités, les dates de séjour, inscriptions etc...	<p style="text-align: center;">ADMR DES QUATRE VALLEES 5, rue de la Mairie 52160 Auberive 06 33 26 18 93 - 4vallees@fedes2.admr.org</p> <p style="text-align: center;">MAISON DE COURCELLES 7, rue Pierre-Devignon 52210 St Loup s/Aujon 03 25 84 41 61 – contact@maisondecourcelles.fr</p> <p style="text-align: center;">ASSOCIATION LA MONTAGNE Bâtiment périscolaire 52250 Longeau 03 25 87 16 72 - montagne-lionel@orange.fr</p> <p style="text-align: center;">ASSOCIATION LA GRANDE RECRE 3, rue Bellefontaine 52190 Isômes 03 25 88 56 53 - la-grande-recre@wanadoo.fr</p>

Chaque famille ou représentant légal peut décider du lieu d'accueil extrascolaire sans hébergement pour son enfant, il n'est pas déterminé selon le lieu de résidence de la famille.

Les délégataires aviseront chaque famille ou représentant légal des organisations de ces temps d'accueils extrascolaires sans hébergement.

3.4 Tarification des temps d'accueils extrascolaires sans hébergement

La participation financière des familles à ces temps d'accueils extrascolaires sans hébergement correspond à des tarifs qui ont été fixés, actualisés par délibération du Conseil Communautaire avec comme base les tranches de quotient familial comme suit :

ACCUEIL DE LOISIRS (tarifs à la demi-journée)		Habitants CCAVM	Habitants HORS CCAVM
Tranche 1	de 1 € à 500 €	3,15 €	4.73 €
Tranche 2	de 501 € à 700 €	3,78 €	5.67 €
Tranche 3	de 701 € à 900 €	4,41 €	6.62 €
Tranche 4	de 901 € à 1 100 €	5,04 €	7.56 €
Tranche 5	de 1 101 € à 1 700 €	6,30 €	9.45 €
Tranche 6	> 1 701 €	8,63 €	12.95 €

« toute demi-journée commencée est due »

Les tarifs varient selon le quotient familial actuel déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Pour les familles non affiliées à ces régimes ou dont le QF est non déterminé, ou pour celles qui ne fourniraient pas ces documents, le tarif maximum sera appliqué, de manière irréversible pour les factures éditées.

La facture de ces temps d'accueils périscolaires sans hébergement sera établie par les délégataires et transmises à chaque famille.

4 TRANSPORTS

La CCAVM, par délégation et en concertation avec les services de la Région Grand-Est, organisent et assurent le transport scolaire des élèves de son périmètre communautaire.

4.1 Conditions d'admission au service de transport – 1ère inscription (fiche vierge)

Pour bénéficier du ramassage scolaire au quotidien, un imprimé spécifique et élaboré par les Services de la Région devra être dûment **complété recto-verso** (informations et règlement sur la sécurité et la discipline des élèves dans les véhicules de transports en commun).

4.2 Conditions d'admission au service de transport – inscription ultérieure (fiche pré-remplie)

A partir de la 2^{ème} année de fréquentation au service de transport, chaque famille se verra remettre par les agents de la CCAVM une fiche nominative d'inscription élaborée par les services de la Région qu'il conviendra de compléter avec une mise à jour des informations, d'être **signée recto-verso** par le représentant légal et par l'élève et de rendre dans les délais impartis au chauffeur ou à l'accompagnateur de la ligne de transport.

4.3 Fonctionnement

Le ramassage scolaire est effectué chaque jour par un conducteur et une accompagnatrice employée par la CCAVM. Ils sont présents dans chaque véhicule pour veiller à la sécurité lors des départs et arrivées des cars scolaires et pendant tout le trajet entre domicile et école.

4.4 Tarification du service de transport scolaire

Ce service de transport quotidien est offert aux familles. La CCAVM et la Région Grand-Est en assure le financement.

5 ANNEXES

5.1 Fiche Foyer

5.2 Certificat d'inscription scolaire

5.3 Fiche sanitaire de liaison

5.4 Fiche « autorisations »

5.5 Fiche « inscription restauration scolaire »

5.6 Fiche « pré-inscription périscolaire et extrascolaire »

5.7 Mandat de prélèvement SEPA (si vous choisissez le prélèvement automatique)

N.B. : les données renseignées sur les différentes fiches complétées et transmises seront prises en compte par le Directeur de l'Etablissement Scolaire ou par les collectivités dans le logiciel spécifique de l'Education Nationale « Ondes » ou tout autre logiciel s'y substituant.